



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le onzième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 17 décembre 1999 (voir l'annexe).



## Annexe

### **Onzième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité**

#### **Introduction**

1. Le présent rapport, qui est le onzième<sup>a</sup> à être présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pendant la période allant du 1er septembre au 30 novembre 2002.

2. La période considérée a été caractérisée par une activité intense pour préparer la reprise des inspections et contrôle en Iraq après que l'Iraq eut déclaré le 16 septembre (S/2002/1034, annexe) que les inspecteurs pouvaient retourner en Iraq sans conditions, que le Conseil de sécurité eut par la suite adopté à l'unanimité, le 8 novembre, la résolution 1441 (2002), qui prévoit un régime d'inspection renforcé, et que l'Iraq eut confirmé le 13 novembre qu'il appliquerait cette résolution (S/2002/1242, annexe).

#### **Réunions d'information et consultations organisées par le Président exécutif**

3. Pendant la période considérée, le Président exécutif a continué d'organiser chaque mois des réunions d'information à l'intention du Président du Conseil de sécurité. Il a également tenu le Secrétaire général et ses collaborateurs informés des activités de la Commission. Les membres du Conseil lui ont demandé de faire part de ses observations concernant le projet de résolution sur l'Iraq, qui a été adopté le 8 novembre. À Vienne, il a présidé, les 30 septembre et 1er octobre, conjointement avec le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des consultations avec des homologues irakiens sur les dispositions pratiques pour la reprise des inspections, puis il en a rendu compte au Conseil. Il s'est rendu à Bagdad du 18 au 20 novembre en compagnie du Directeur général de l'AIEA pour des pourparlers avec des représentants du Gouvernement irakien concernant la reprise des inspections, suite à l'adoption de la résolution 1441 (2002). En outre, pendant la période considérée, il a eu des entretiens au niveau gouvernemental à Würzburg (Allemagne), Washington, Moscou, Paris, Nicosie et Londres. À Paris, il a aussi rencontré le Ministre mexicain des affaires étrangères. À New York, il a mis au courant de la situation les ministres, parlementaires et personnalités officielles de passage et accordé des interviews aux médias.

#### **Faits nouveaux**

4. La question de l'Iraq a été l'un des principaux thèmes du débat général de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, qui s'est ouverte en septembre.

Dans une lettre datée du 16 septembre adressée au Secrétaire général (S/2002/1034, annexe), le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq a fait savoir que son gouvernement avait décidé d'autoriser le retour des inspecteurs en désarmement de l'ONU, sans conditions, et que la partie iraquienne était disposée à examiner les dispositions pratiques indispensables à la reprise des inspections.

5. À la suite de cette déclaration, le Président exécutif et le Directeur général de l'AIEA ont rencontré à Vienne, les 30 septembre et 1er octobre, une équipe iraquienne placée sous la conduite du général Amir Al-Sa'adi, avec laquelle ils ont examiné les dispositions pratiques requises pour la reprise des inspections conformément aux résolutions du Conseil de sécurité régissant les inspections. À l'issue de ces pourparlers, la partie iraquienne a présenté à la Commission et à l'AIEA l'arriéré de déclarations bisannuelles qu'elle est tenue de faire en vertu de la résolution 715 (1991) du Conseil de sécurité concernant les matériels à double usage et les équipements connexes qu'elle possède. Tout de suite après, le Directeur exécutif et le Directeur général ont rendu compte au Conseil de sécurité de l'issue des pourparlers et du domaine considérable dans lequel l'accord avait pu se faire. Le 8 octobre, le Président exécutif et le Directeur général de l'AIEA ont adressé au général Amir Al-Sa'adi une lettre commune énonçant les conclusions qu'ils avaient tirées des pourparlers de Vienne et demandant l'accord de l'Iraq à ce sujet. Les réponses de l'Iraq datées des 10 et 12 octobre, prises ensemble, confirmaient bien la concordance de vues souhaitée concernant la majorité des dispositions pratiques, mais certains points n'y étaient pas abordés.

6. Le Président exécutif a informé les membres du Conseil de sécurité des réponses reçues de l'Iraq. Par la suite, le Conseil de sécurité a approuvé la lettre commune de la Commission et de l'AIEA datée du 8 octobre et a donné à son contenu force obligatoire pour l'Iraq en adoptant à l'unanimité la résolution 1441 (2002). Cette résolution prévoit un régime d'inspection renforcé conférant aux inspecteurs en désarmement de l'ONU des pouvoirs modifiés et des pouvoirs supplémentaires. Elle établit un calendrier pour la reprise des inspections en Iraq et l'obligation pour l'Iraq de fournir, au plus tard 30 jours à compter de la date de la résolution, une déclaration à jour, exacte et complète de tous les aspects de ses programmes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris ceux des programmes que l'Iraq déclare comme servant à des fins autres que militaires dans les domaines chimique, biologique et nucléaire. Le Conseil a donné pour instructions que les inspections en Iraq reprennent au plus tard 45 jours après l'adoption de la résolution et que la Commission le tienne informé dans les 60 jours qui suivront. Par ailleurs, la Commission doit faire promptement rapport au Conseil si l'Iraq vient à aucun moment à manquer à ses obligations.

7. Dans la résolution 1441 (2002), le Conseil de sécurité exige, entre autres dispositions, que l'Iraq confirme dans les sept jours son intention de respecter pleinement les termes de la résolution. Le 13 novembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a écrit au Secrétaire général (S/2002/1242, annexe) que l'Iraq acceptait la résolution et se félicitait du retour des inspecteurs des Nations Unies.

8. Le 17 novembre, le Président exécutif et le Directeur général se sont rendus à Larnaca (Chypre), où se trouve le nouveau bureau extérieur de la Commission et de l'AIEA, établi en vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement chypriote le 30 octobre 2002. Ce bureau servira de principale base d'appui logistique pour les

inspections en Iraq. On compte que le bureau extérieur de Bahreïn pourra être conservé à titre d'appoint.

9. Le 18 novembre, le Président exécutif et le Directeur général sont arrivés à Bagdad, à la tête d'une équipe de reconnaissance composée d'une trentaine de personnes de la Commission et de l'AIEA. Des entretiens ont été organisés avec de hautes personnalités du Gouvernement iraquien concernant la mise en oeuvre pratique des inspections, et en particulier la résolution 1441 (2002). Parallèlement, le personnel technique et logistique a examiné les anciens locaux de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'AIEA au Canal Hotel à Bagdad (qui sera désormais appelé Centre de contrôle, de vérification et d'inspection continus de Bagdad), et ont commencé à faire en sorte qu'il soit remis en état pour devenir un centre d'opérations efficace et sécurisé pour les activités d'inspection en Iraq.

10. Au cours des entretiens avec de hautes personnalités du Gouvernement iraquien les 18 et 19 novembre, le Président exécutif et le Directeur général ont souligné l'importance cruciale de la déclaration que l'Iraq doit présenter avant le 8 décembre aux deux organisations et au Conseil de sécurité. Ils ont évoqué les délais prescrits par les résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002) du Conseil de sécurité et plusieurs dispositions pratiques, outre celles examinées à Vienne, par exemple l'extension du Centre et la création d'un bureau extérieur à Mossoul.

11. En outre, le Président exécutif a remis à la délégation iraquienne une note comportant des questions et des observations établie par la Commission dans le cadre de l'analyse de l'arriéré de déclarations bisannuelles, que la partie iraquienne avait remis à Vienne le 1er octobre. La partie iraquienne a promis qu'elle fournirait les renseignements complémentaires et corrections demandés.

12. Le 25 novembre, le Président exécutif a informé les membres du Conseil de sécurité au sujet de la visite à Bagdad.

13. La première équipe d'inspecteurs de la Commission est arrivée en Iraq le 25 novembre. Elle se composait de 11 experts du siège de la Commission à New York, couvrant les trois domaines (armes biologiques, armes chimiques et missiles) dont la Commission est chargée. La première inspection devrait avoir lieu le 27 novembre, bien avant le délai de 45 jours fixé dans la résolution 1441 (2002) pour la reprise des inspections. Cette première équipe sera suivie de nouveaux groupes d'inspecteurs choisis sur la liste des experts formés de la Commission. La Commission compte avoir déployé une centaine d'inspecteurs, plus le personnel d'appui, en Iraq à la fin décembre.

14. Le 23 novembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a adressé au Secrétaire général une lettre énonçant les observations du Gouvernement iraquien au sujet de la résolution 1441 (2002).

## **Effectifs**

15. À la fin de novembre 2002, les effectifs de base de la Commission appartenant à la catégorie des administrateurs comprenaient 73 personnes (dont 10 femmes) de 27 nationalités. Après le cours de formation qui a lieu récemment à Vienne, il y avait 267 experts sur la liste de la Commission (inspecteurs et personnel d'appui).

## **Formation**

16. Pour améliorer sa capacité d'intervention à tout moment, la Commission continue d'accorder une priorité élevée à la formation de son personnel et du personnel qui pourrait être appelé à participer aux opérations.

17. La Commission a organisé son sixième stage de formation de base à Vienne, du 7 octobre au 8 novembre, associé à une formation spécialisée en Allemagne, en Autriche et en Suède pour 54 experts sélectionnés, dont quelques nouveaux experts du Siègne. Le septième stage de formation de base devrait débuter en janvier 2003.

18. Du 2 au 13 septembre, avec l'appui du Gouvernement chinois, la Commission a organisé à Beijing, à l'intention de 15 experts inscrits sur la liste, un stage de formation avancée dans le domaine chimique leur permettant de perfectionner les compétences pratiques nécessaires pour les inspections.

19. Un stage de perfectionnement dans le domaine chimique destiné à des experts figurant sur la liste et des experts du Siègne, et portant sur l'inspection et le contrôle des articles chimiques à double usage et les capacités de l'Iraq dans ce domaine, s'est tenu à New York du 18 au 22 novembre.

20. La Commission remercie les États Membres qui ont appuyé ces activités de formation.

## **Autres activités**

21. La Commission a poursuivi la compilation de groupes de questions de désarmement non réglées, qui constitue une étape du processus d'identification des principales tâches de désarmement qui doivent être menées à bien par l'Iraq. Les groupes de questions feront également partie de la base de références établie pour procéder à l'analyse de la déclaration que l'Iraq doit présenter en application de la résolution 1441 (2002). Le projet de manuel à l'intention des inspecteurs est en cours de révision afin de tenir compte des nouveaux pouvoirs donnés à la Commission dans la conduite des inspections par la résolution 1441 (2002). L'arriéré des déclarations semestrielles fournies par l'Iraq a fait l'objet d'une analyse provisoire par les experts de la Commission. On pense que cette analyse conduira à inspecter certains sites en Iraq.

22. Les activités logistiques et autres activités préparatoires à la planification des inspections se sont intensifiées. Des quantités considérables de matériel – ordinateurs, caméras et détecteurs – ont été achetées et sont transportées au Centre de contrôle, de vérification et d'inspection continus de Bagdad.

## **Sources d'information autres que les inspections**

23. Le responsable des sources extérieures d'information a poursuivi ses activités de liaison auprès des représentants d'États Membres. Comme il est indiqué au paragraphe 10 de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, tous les États Membres sont priés de fournir à la Commission et à l'AIEA toute information relative aux programmes interdits ou autres aspects de leur mandat.

24. La Commission a maintenant reçu les résultats des travaux effectués par l'Institut français des relations internationales, avec lequel elle avait passé un contrat pour l'examen des données de sources publiques entrant dans le cadre de son mandat, l'accent étant mis sur les sources européennes, méditerranéennes et moyen-orientales. Ces données sont actuellement en cours d'examen, ainsi que les données d'autres sources non classées, telles que celles recueillies par le Monterey Institute of International Studies pour la Commission. Elles permettent notamment d'apporter de nouveaux éclaircissements sur la reconstruction de l'infrastructure utilisée par l'Iraq dans des programmes interdits. La Commission a également reçu un ensemble complet d'« arborescences thématiques » qui sont utilisées dans les recherches par ordinateur de données de sources publiques utiles.

25. L'élaboration de bases de données et l'intégration des données provenant des déclarations de l'Iraq, des rapports d'inspection et d'autres sources est bien avancée. La Commission continue de se procurer sur le marché des images satellite, utilisées pour la préparation des inspections en Iraq. La Commission explore également la possibilité d'acquérir des ensembles de données provenant d'images satellite. Avec la prépondérance des ensembles de données numériques, il devient de plus en plus facile d'incorporer différents types de données dans la base de données centrale.

### **Exportations/importations**

26. Conformément aux dispositions de la résolution 1409 (2002) du Conseil de sécurité, les experts de la Commission et de l'AIEA ont examiné tous les contrats passés en vertu du programme « pétrole contre nourriture » qui étaient en attente au moment de l'adoption de la résolution. Il s'agissait de quelque 2 000 contrats, outre les contrats examinés quotidiennement. Tous les contrats sont réexaminés pour repérer tout article figurant sur la liste d'articles sujets à examen approuvée par la résolution 1409 (2002). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a également approuvé de nouvelles procédures d'examen des contrats passés en vertu du programme « pétrole contre nourriture ». Ces procédures sont entrées en application. On trouvera des informations détaillées sur la mise en oeuvre du nouveau système dans le rapport établi par le Secrétaire général en application des paragraphes 7 et 8 de la résolution 1409 du Conseil de sécurité (S/2002/1239), en date du 12 novembre 2002, et la note du Bureau chargé du Programme Iraq (voir <<http://www.un.org/Depts/OIP>>).

### **Collège des commissaires**

27. Le 17 octobre, à la suite de la démission de Paul Schulte, le Secrétaire général, en consultation avec les membres du Conseil de sécurité et le Président exécutif, a nommé Bryan Wells (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), membre du Collège des commissaires. Marjatta Rautio (Finlande) a également présenté sa démission. Son successeur n'a pas encore été désigné.

28. Une session extraordinaire du Collège des commissaires s'est tenue le 18 octobre au Siège des Nations Unies. Le Président exécutif a présenté aux commissaires un rapport sur les travaux effectués par la Commission depuis la dernière session du Collège, en août 2002, et les pourparlers tenus à Vienne fin

septembre/début octobre, ainsi que sur l'évolution des débats du Conseil de sécurité sur l'Iraq.

29. Le Collège a tenu sa onzième session plénière ordinaire au Siège des Nations Unies le 26 novembre. Était présent, outre les membres du Collège, l'observateur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

30. Le Président a donné des informations sur l'évolution de la situation au cours de la période à l'examen, en particulier sur la visite qu'il avait effectuée récemment à Bagdad avec l'équipe de reconnaissance. Il a énuméré les nouveaux pouvoirs d'inspection qui avaient été conférés à la Commission et à l'AIEA par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 1441 (2002), et il a fait part de ses vues sur la manière dont les pouvoirs renforcés de la Commission pourraient être utilisés.

31. Le Collège a accueilli avec satisfaction l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 1441 (2002), qui prévoit un régime d'inspection renforcé. Il a considéré que l'appui constant et uni du Conseil aux activités d'inspection en Iraq revêtait une importance capitale pour l'application effective de cette résolution et des résolutions antérieures concernant le désarmement de l'Iraq.

32. Le Collège a en outre accueilli avec satisfaction le rapport du Président sur la visite qu'il avait effectuée récemment à Bagdad et ses observations sur les différentes façons dont la Commission s'acquitterait du mandat qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité. Il a pris note de la reprise des inspections le 27 novembre, bien avant les 45 jours fixés dans la résolution 1441 (2002). Il a procédé à un échange de vues sur la déclaration que l'Iraq est tenu de présenter au début du mois de décembre et le rôle que la Commission devait jouer dans l'analyse de ladite déclaration. Il a également évoqué l'intérêt que le processus d'inspection suscite dans les médias et s'en est félicité. Parallèlement, il a estimé que la présence des médias ne devait en aucune manière perturber la conduite des inspections.

33. Il a été décidé de tenir la prochaine session trimestrielle à New York les 24 et 25 février 2003. Il a par ailleurs été décidé de tenir une réunion d'un jour à New York, le 21 janvier 2003, avant que la Commission ne présente au Conseil de sécurité le rapport actualisé demandé au paragraphe 5 de la résolution 1441 (2002).

34. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1248 (1999), les commissaires ont été consultés au sujet du contenu du présent rapport.

#### *Notes*

<sup>a</sup> Les 10 rapports précédents de la Commission portent les cotes S/2000/516, S/2000/835, S/2000/1134, S/2001/177, S/2001/515, S/2002/833, S/2002/1126, S/2002/195, S/2002/606 et S/2002/981.